

Séance du vendredi 20 mars 2018 à 20h30,

Date de la convocation:15/03/2018 - de l'affichage: 15/03/2018

Nom Prénom	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BAREILLE Brigitte		X	Elisabeth TOTARO
BENDICK Rose-Marie		X	
CAZALE Frédéric		X	
DEJEAN Michel	X		
DOUMENC Raymond	X		
DURAN François	X		(Arrivé avant le Point 2)
ESCASSUT Claudine	X		
FERAL Jeanine	X		
GALEY Aimé	X		
GALEY Jean-Claude		X	
MARIE Didier	X		
NORMAND Peggy	X		
PAILLAS André	X		
TOTARO Elisabeth	X		
VIEL Roger	X		
TOTAL	11	4	1

Présents: Mmes. MM. DEJEAN Michel, DOUMENC Raymond, DURAN François (arrivé avant le Point 2), ESCASSUT Claudine, FERAL Jeanine, GALEY Aimé, MARIE Didier, NORMAND Peggy, PAILLAS André, TOTARO Elisabeth, VIEL Roger.

Procurations (représenté(e)) :

Mme BAREILLE Brigitte, procuration à Mme TOTARO Elisabeth.

Absents non excusés : Mme BENDICK Rose-Marie

Mr CAZALE Frédéric

Mr GALEY Jean-Claude

Secrétaire de séance: Mme. NORMAND Peggy

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 février 2018

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 février 2018 vous a été transmis le 15 mars 2018, avec la convocation.

Observations formulées sur le compte-rendu du 23 février 2018:

Pas d'observations.

Vote :

Contre	0
Abstention	0
Pour	11

Signature ensuite du registre par tous les membres présents.

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, Monsieur le Maire sollicite l'avis de l'assemblée pour examiner deux délibérations complémentaires, la première, concerne l'approbation de la révision du zonage d'assainissement, et la deuxième, concerne une demande de subvention pour l'animation du site NATURA 2000.

Accord à l'unanimité des présents.

2. Approbation de la 3ème modification du Plan d'Occupation des Sols POS après Enquête Publique

2018 – 03 - 001 – 2.1

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la modification du document POS était devenue une nécessité pour permettre l'extension du Laboratoire de Recherches Scientifiques de Moulis CNRS, financée dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020.

VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L174-4, L153-36 et L153-43

VU la délibération en date du 9 janvier 1987 ayant approuvé le POS ;

VU l'arrêté du Maire n° 2017-60 en date du 25 octobre 2017 mettant le projet de modification du POS à l'enquête publique;

ENTENDU les conclusions du Commissaire Enquêteur,

CONSIDERANT que les résultats de ladite enquête publique nécessitent des modifications mineures du projet de modification du POS à savoir :

- Pour répondre au point soulevé par la Chambre d'Agriculture, une rédaction attentive du règlement de la zone NC permettra d'éviter l'installation de toute autre activité dans les zones concernées.

CONSIDERANT que la modification du POS telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée conformément à l'article L153-43 du Code de l'Urbanisme;

Vote :

Contre	0
Abstention	0
Pour	12

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- DECIDE d'approuver la modification du POS telle qu'elle est annexée à la présente,

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal conformément à l'article R 153-20,

- Le POS approuvé et modifié est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture,

La présente délibération deviendra exécutoire:

- dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet. Si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au POS, ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications ;

- après accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

A compter du 1er janvier 2020, la publication des délibérations mentionnées à l'article R 153-20 ainsi que celle des documents sur lesquels elles portent s'effectue sur le portail national de l'urbanisme.

3. Approbation de la révision du zonage d'assainissement après enquête publique

2018 – 03 – 002 – 8.8

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'étude du zonage d'assainissement a été validée par le Conseil Municipal par délibération du 13 septembre 2013 et avait été réalisée par le Bureau d'Etudes ETEN ENVIRONNEMENT de NEGREPELISSE(82800). Ce zonage avait fait l'objet d'une enquête publique du 17 juin au 17 juillet 2013. Les conclusions du Commissaire enquêteur remises le 14 août 2013 étaient favorables au projet présenté.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT l'intérêt prépondérant que le CNRS a mis en avant pour traiter de façon concomitante le projet global de l'extension de cet établissement, avec prise en charge financière de ce projet d'évacuation des eaux usées, ainsi que le surcoût lié au surdimensionnement de la station de traitement,

- **VU** le Code de la Santé publique,
- **VU** le Code Général des collectivités Territoriales et notamment les articles L2224-8 et L 2224-10, R224-8 et R224-9,
- **VU** la loi n°92-2 du 3 janvier 1992 sur l'eau,
- **VU** le décret n°94-469 du 6 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées,
- **VU** le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R123-19,
- **VU** l'arrêté du maire en date du 25 octobre 2017 mettant le projet de révision du zonage d'assainissement collectif des eaux usées à l'enquête publique,
- **ENTENDU** les conclusions du Commissaire Enquêteur, suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 20 novembre au 19 décembre 2017 inclus,
- **CONSIDERANT** que les résultats de la dite enquête ne justifient aucune autre modification au projet de zonage d'assainissement collectif des eaux usées,
- **CONSIDERANT** que le projet de zonage d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé.

Vote :

Contre	0
Abstention	0
Pour	12

Le Conseil Municipal après avoir délibéré:

- DECIDE d'approuver la révision du zonage d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées tel qu'il est présenté par le rapport d'enquête et comprenant :

- une notice de présentation,
- le plan de zonage qui définit notamment les zones traitées collectivement (y compris la zone du CNRS et des maisons limitrophes) et les zones traitées de façon autonome,

- PRECISE que la révision du zonage d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées ainsi approuvé sera tenu à la disposition du public à la mairie de Moulis aux jours et aux heures d'ouverture ainsi qu'à la préfecture.

4. Financement du Fonds Unique Habitat FUH pour 2018

2018 - 03 – 003 – 7.5

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Etat a transféré le dispositif Fonds Unique Habitat (FUH) à la compétence du Département dans le cadre de la loi du 13 août 2004.

Depuis, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement chaque année pour participer à ce fonds d'aide, qui vise principalement certaines personnes rencontrant des difficultés dans le domaine du logement, en facilitant l'accès à un nouveau logement, évitant une expulsion locative, assurant la fourniture des fluides nécessaires au chauffage, assurant un accompagnement social spécifique et enfin mener des actions de lutte contre la précarité énergétique.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer favorablement pour que cette participation devienne effective dans le cadre de cet appel à la solidarité, sachant que la participation pour 2018 s'élève à 1.272,00€ (elle était de 1.270,00€ en 2017).

Vote :

Contre	0
Abstention	0
Pour	12

Le Conseil Municipal après avoir délibéré:

-DECIDE de participer à l'action de solidarité au travers du Fonds Unique Habitat à hauteur de 1.272,00€ pour l'année 2018 et décide d'inscrire cette dépense sur le budget 2018 au Chapitre 65 Article 65733,

- CHARGE Monsieur le Maire de procéder au versement de cette participation.

5. Approbation des avenants aux marchés de travaux relatifs à l'accessibilité des établissements communaux recevant du public (Mairie, écoles maternelle et primaire, salle polyvalente, Multiservices, accès au stade, accessibilité de l'église et cimetière de Moulis)

2018 – 03- 004-1.1

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de mise en accessibilité des établissements communaux recevant du public sont à ce jour bien avancés. Or, dans la réalisation de ces derniers des modifications sont intervenues, notamment lors des réunions de chantier hebdomadaires en accord avec le Maître d'Œuvre (Cabinet d'Architectes ANEL à St-Girons). Les adaptations chiffrées sont jointes à la présente délibération et concernent tous les lots techniques attribués (conformément au tableau joint ci-dessous).

MARCHES ACCESSIBILITE TRANCHES 2016 (TF) ET 2017 (TC)							
AVENANTS AUX MARCHES							
N° LOT et Tranche	Désignation travaux	Entreprise attributaire	Montant marché initial HT	Travaux en +sur TF	Travaux en +sur TC	Montant du marché et Avenant HT	Montant du marché et Avenant TTC
1TF	Démolition Gros oeuvre	MARTINS J. P.	17.264,70€	+11.722,52€	0	28.987,22€	34.784,66€
1TC	Démolition Gros oeuvre	MARTINS J. P.	37.466,83€		0,00 €	37.466,83€	44.960,20€
TOTAL	Démolition Gros oeuvre	MARTINS J. P.	54.731,53€	+11.722,52€	0,00 €	66.454,05€	79.744,86€
2TF	Cloisons sèches Faux plafonds	ISCRA	29.666,87€	+2.197,55€	0	31.864,42€	31.864,42€
2TC	Cloisons sèches Faux plafonds	ISCRA	0	0	0	0	0
TOTAL	Cloisons sèches Faux plafonds	ISCRA	29.666,87€	+2.197,55€	0	31.864,42€	31.864,42€
3TF	Menuiserie ext Alu, intérieure bois	EYCHENNE	27.441,00€	+1.874,00€	0	29.315,00€	35.178,00€
3TC	Menuiserie ext Alu, intérieure bois	EYCHENNE	3.840,00€	0	+6.208,00€	10.048,00€	12.057,60€
TOTAL	Menuiserie ext Alu, intérieure bois	EYCHENNE	31.281,00€	+1.874,00€	6 208,00 €	39.363,00€	47.235,60€
4TF	Plomberie Sanitaire	DENAMIEL	5.170,00€	+1.370,00€	0	6.540,00€	7.848,00€
4TC	Plomberie Sanitaire	DENAMIEL	0	0	0	0	0
TOTAL	Plomberie Sanitaire	DENAMIEL	5.170,00€	+1.370,00€	0	6.540,00€	7.848,00€
5TF	Electricité chauffage VMC	Scop EGA	28.727,00€	+14.413,30€	0	43.140,30€	51.768,36€

5TC	Electricité chauffage VMC	Scop EGA	2.792,50€	0	0	2.792,50€	3.351,00€
TOTAL	Electricité chauffage VMC	Scop EGA	31.519,50€	+14.413,30€	0	45.932,80€	55.119,36€
6TF	Peintures	ISCRA	12.425,71€	-3.519,58€		8.906,13€	8.906,13€
6TC	Peintures	ISCRA	1.249,44€	0	0	1.249,44€	1.249,44€
TOTAL	Peintures	ISCRA	13.675,15€	-3.519,58€		10.155,57€	10.155,57€
7 TF	Ferronnerie Serrurerie	SANS	818,00 €	0	0	818,00 €	981,60 €
7TC	Ferronnerie Serrurerie	SANS	3.424,00€		150,00 €	3.574,00€	4.288,80€
TOTAL 7	Ferronnerie Serrurerie	SANS	4.242,00€		150,00 €	4.392,00€	5.270,40€
TOTAL GENERAL	TF+TC	Marchés initiaux	170.286,05€	+28.057,79€		204.701,84€	237.238,21€
TOTAL GENERAL	TC				+6.358,00€		
TOTAL GENERAL	Tranche Ferme		170.286,05€	+28.057,79€ 33.933,75€ TTC		204.701,84€	237.238,21 €
TOTAL GENERAL	Tranche conditionnelle				+6.358,00€ 7.629,60€ TTC		
TOTAL	AVENANTS		170.286,05€	=34.415,79€HT 41.563,35€TTC		204.701,84€	237.238,21€
				Soit augmentation de 20%			

Disponibilités budgétaires actuelles :

Opération n°101 Tranche Ferme : 85.903,92€ - 33.933,75€ = 51.970,17€
Opération n°105 Tranche Conditionnelle 42.834,01€ - 7.629,60€ = 35.204,41€

128.737,93€	- 41.563,35€	= 87.174,58€
--------------------	---------------------	---------------------

PAS DE TVA

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commission d'ouverture des offres s'est réunie à la mairie le mardi 13 mars à 18heures en présence du Maître d'œuvre, des membres élus et a entériné les modifications ou adaptations aux divers marchés conformément aux décisions prises à l'avancement des travaux et répertoriées sur les comptes-rendus hebdomadaires de réunion de chantier. Il précise aussi que le montant global des avenants en tranche ferme s'élève à 28.057,79€HT soit 33.933,75€ TTC et en tranche conditionnelle à 6.358,00€HT soit 7.629,60€TTC. Cette dépense sera imputée sur le Chapitre 23 Article 2313 Opération n°101 Tranche Ferme pour 33.933,75€ et sur l'Opération n°105 Tranche Conditionnelle pour 7.629,60€. Ceci entraîne une augmentation des marchés de 20%.

Situation budgétaire au 19 mars 2018:

Opération n°101TF : 85.903,92€ - 33.933,75€ = 51.970,17€,
Opération n°105 TC : 42.834,01€ - 7.629,60€ = 35.204,41€.

Vote :

Contre	0
Abstention	0
Pour	12

Le Conseil Municipal après avoir délibéré:

- DECIDE la réalisation des travaux supplémentaires dans le cadre de l'accessibilité des ERP communaux conformément aux montants ci-dessus,
- APPROUVE la passation des avenants correspondants aux lots techniques prévus, pour un montant global de **34.415,79€HT** soit **41.563,35€ TTC**,
- DONNE MANDAT à M. le Maire pour signer les avenants correspondants et les notifier aux entreprises après visa du contrôle de légalité, ainsi que d'engager et mandater les dépenses correspondantes après réalisation des travaux.

6. Demande de subvention pour l'animation du Site NATURA 2000 pour l'année 2018/2019

2018 - 03- 005-7.5

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune de Moulis a pris l'animation du Site NATURA 2000. Cette animation est financée par des fonds européens et par l'Etat. Le projet d'animation pour 2018/2019, entre le 1er avril 2018 et le 31 mars 2019, porte sur les actions 22, 27, et 31 du Document d'Objectif validé.

L'animation est assurée par des intervenants extérieurs : Association des Naturalistes Ariégeois (ANA) GESNAT (Gestionnaire des Espaces Naturels), l'ONF et une photographe professionnelle.

Le projet d'animation portera principalement sur la sensibilisation des scolaires et du grand public est évalué à 20.058,95€, se décomposant comme suit : GESNAT 6.000,00€ l'ANA 10.800,00€, la PHOTOGRAPHE ROUSSEAU 1.894,00€, et les frais de structure (frais de déplacement, coûts indirects de personnel) pour 1.364,95€ soit un total de 20.058,95€. Ces opérations seront financées par l'Etat et des Fonds européens à environ 53% et 47% chacun.

Vote :

Contre	0
Abstention	0
Pour	12

Le Conseil Municipal après avoir délibéré:

- APPROUVE le projet et le plan de financement tels qu'ils viennent d'être présentés,
- DEMANDE aux services de l'Etat (DDT) de valider ces documents et de nous octroyer les aides correspondantes,
- DONNE MANDAT à monsieur le Maire pour présenter le projet d'animation NATURA 2000 pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019 aux services instructeurs.

QUESTIONS DIVERSES

QD1 – Nouveau contrat avec Valentine NONGAS pour assurer l'école

Au vu du surcroît de travail pour la surveillance des enfants à l'école, ainsi que pour la cantine et le périscolaire (semaine de 4,5 jours), le contrat initial du début janvier n'était pas suffisant pour couvrir les besoins. Il faut savoir que Mme Prisca BEGUE est partie sur Toulouse. Un nouveau contrat a donc été établi en accord avec l'agent concerné et le Centre de Gestion pour augmentation temporaire de travail en remplacement de collègue et signé avec l'agent pour une durée de travail mensuelle de 72h50 de plus que le 1er contrat. Etant donné que le motif du nouveau contrat ne porte que sur une augmentation du volume de travail il n'était pas utile de délibérer, un nouveau contrat suffisait.

QD2 – Travaux d'aménagement des rues du village

Suite à plusieurs réclamations et déclarations de sinistre, dues à la non prise en compte de l'évacuation des eaux de ruissellement de surface, une réunion se tiendra le mercredi 28 mars 2018 à 10h30 à la mairie en présence des entreprises, du Bureau d'Etudes DUMONS, des élus, des responsables du District du Conseil Départemental et du Service des Eaux. Le but est de mettre en place une réponse aux attentes des riverains. Ces derniers seront informés de ce qui sera envisagé pour avis avant toute intervention.

QD3- Présentation des orientations budgétaires de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées

Cette réunion est prévue le mardi 27 mars 2018 à 18 heures à Castillon. La présence des élus de Moulis est vivement souhaitée.

QD4. Information sur le projet d'aménagement du chemin de BERGE à Aubert

Suite à la réunion dans les locaux du District en présence des maires du bas Canton de Couserans Ouest, Monsieur le Président du Conseil Départemental M. Henri NAYROU m'a demandé où nous en étions de notre côté dans le projet d'aménagement du quartier de BERGE à Aubert, sachant que le Département a programmé la construction du giratoire pour septembre prochain et que l'évacuation des eaux pluviales de la route d'Ussau doit être traitée en coordination avec le conseil départemental.

Pour ce faire j'ai demandé à Madame Axelle DEGRUGILLIERS du Bureau d'Etudes DUMONS si ce projet pouvait les intéresser. Ce qui est le cas. Une proposition nous sera transmise prochainement. Mais avant de passer à la phase études, il convient de solliciter un professionnel pour établir un plan topographique des abords de cette voie, sur lequel le Bureau d'études pourra finaliser le projet, sachant que le Département nous a déjà fixé les caractéristiques futures de cette voie qui sera à terme, puisque je m'en suis entretenu avec eux, transférée dans le domaine départemental et de ce fait nous hériterions de la route départementale n° 633 dans le village. Le géomètre MOLINA est pressenti pour établir ce document.

Questions dans l'assemblée ?

Travaux au CNRS: Les travaux de construction des nouveaux dispositifs vont débuter prochainement et le technicien s'est rapproché de la mairie pour faire une offre de cession de terre végétale provenant du décapage de la zone des travaux. Si quelqu'un est intéressé dans votre entourage, bien vouloir appeler au 06.25.20.29.09. La mairie n'est pas intéressée par manque de place de stockage.

Raymond DOUMENC : L'intervention du SYCOSERP dans l'entretien des berges de la rivière Le LEZ ne paraît pas correspondre à l'attente? (subsistent encore des arbres morts dans les parties traitées).

Chaque propriétaire riverain peut récupérer le bois s'il en a manifesté le souhait lorsque les techniciens du SYCOSERP ont fait la tournée.

L'ordre du jour étant épuisé et avant de lever la séance, M. le Maire demande au public s'il a des questions à soulever.

Question dans le public ? (4 personnes présentes dans le public)

Etienne BONZOM: signale que le miroir placé à l'école en face de la rue du Loutrach s'est décalé sur son support et est à régler (voir avec les employés municipaux rapidement).

Max DUPONT: Demande si le réseau des eaux usées est en service et si le raccordement des riverains est possible. Réponse du Maire: « le réseau est bien en service mais il serait logique de prendre l'attache du Service des Eaux pour obtenir confirmation. ».

(Dans l'assemblée) Michel DEJEAN : Vendredi 23 mars à 20h30, à salle polyvalente, réunion pour organisation de la manifestation prévue au mois d'août 2019, intitulée « la guerre des Demoiselles »_réunion ouverte à tout public. La Mairie peut-elle prêter la sono? C'est possible, mais passer toutefois au secrétariat de la mairie pour déposer le chèque caution de garantie.

Pas d'autres questions.

La séance est levée à 22 heures 02